

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p><b>SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 47</b>  <b>Ont participé au vote : 58</b>  <b>Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 24 novembre 22</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT DEUX</b> et le <b>PREMIER DECEMBRE</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Opération Façade Intercommunale – attributions de subventions</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 361-22</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSENGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  <b>Michel LLANAS</b> était représenté par <b>Frédéric GALIBERT</b>,  <b>Philippe DORANDEU</b> était représenté par <b>Michel PLANAS</b></p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  <b>Josette PUJOL</b> a donné procuration à <b>Gérard QUES</b>,  <b>Daniel ASPE</b> a donné procuration à <b>Patrick MARCEL</b>,  <b>Jean-François LABORDE</b> a donné procuration à <b>Jean-Luc BLAISE</b>,  <b>Anne LAUBIES</b> a donné procuration à <b>Guy CASSOLY</b>,  <b>Éric RODRIGUEZ</b> a donné procuration à <b>Anne-Marie CANAL</b>,  <b>Guy PEIX</b> a donné procuration à <b>Géraldine BOUVIER</b>,  <b>Laurent CHARCOS</b> a donné procuration à <b>Nathalie CORNET</b>  <b>Claire LAMY</b> a donné procuration à <b>Bernard LAMBERT</b>,  <b>Christelle LAPASSET</b> a donné procuration à <b>Jean MAURY</b>,  <b>Thierry BEGUE</b> a donné procuration à <b>Jean-Louis JALLAT</b>,  <b>Raphaël VIGIER</b> a donné procuration à <b>Henri GUITART</b>.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  <b>Sébastien NENS</b>, <b>Patrice ARRO</b>, <b>Yaël DELVIGNE</b>, <b>André ARGILES</b>, <b>Jean CASTEX</b>, <b>Jean-Christophe JANER</b>, <b>André JOSSE</b>, <b>Jean-Marie MAYDAT</b>, <b>Guy BOBE</b>, <b>Alain ESTELA</b>, <b>Nicole BEAUX</b>, <b>Patrick LECROQ</b>, <b>Robert JASSEREAU</b>.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</b></p>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** que par délibération n°113-19 en date du 12 juillet 2019 l'opération façades a été déclarée d'Intérêt Communautaire et, à ce titre les Communes ont arrêté les périmètres d'intervention.

**PRECISE** que par délibération n°268-19 en date du 13 décembre 2019 l'assemblée a arrêté le règlement d'attribution des aides.

**PROPOSE** d'attribuer une subvention aux pétitionnaires suivants Mesdames BRUNIQUEL Marcelle, SIFREU Eliane, la société ROS – Hôtel la Fontaine représentée M. OOSTHUIZEN Riaan, la SCI La Passerelle représentée par M Pascale PEIGNE et la mairie de Conat.

**PRECISE** que la demande de subvention de la mairie de Conat a été présentée en conseil communautaire du 30/06/2022 ; la demande d'engagement comportait une erreur dans le numéro du

bien concerné par les travaux. Il s'agit en réalité du numéro 17 bis et non du numéro 19. Il est donc nécessaire de représenter ce dossier de demande de subvention avec la bonne adresse.

PROPRIETAIRE	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Mme BRUNIQUEL Marcelle	8 carrer del Barrel 66360 OLETTE EVOL	3 531,00 €	709,05€
Mme SIFREU Eliane	2 rue de l'Eglise 66320 ARBOUSSOLS	8 353,40 €	2 960,00 €
Société ROS – Hôtel la Fontaine – M. OOSTHUIZEN Riaan)	3 rue de la Fusterie 66360 OLETTE	19 113,18 €	5 818,40 €
SCI LA PASSERELLE – M. PEIGNE Pascal	154 ave Général de Gaulle 66500 PRADES	8 623,73 €	3 752,13 €
MAIRIE DE CONAT	17 bis rue de la Fargue 66500 CONAT	13 226,94 €	4 440,00 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**Où l'exposé de son Président, Et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ACCEPTE**, conformément à la décision du Conseil Communautaire du 13 décembre 2019, d'attribuer l'aide forfaitaire intercommunale, comme suit :

PROPRIETAIRE	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Mme BRUNIQUEL Marcelle	8 carrer del Barrel 66360 OLETTE EVOL	3 531,00 €	709,05€
Mme SIFREU Eliane	2 rue de l'Eglise 66320 ARBOUSSOLS	8 353,40 €	2 960,00 €
Société ROS – Hôtel la Fontaine – M. OOSTHUIZEN Riaan)	3 rue de la Fusterie 66360 OLETTE	19 113,18 €	5 818,40 €
SCI LA PASSERELLE – M. PEIGNE Pascal	154 ave Général de Gaulle 66500 PRADES	8 623,73 €	3 752,13 €
MAIRIE DE CONAT	17 bis rue de la Fargue 66500 CONAT	13 226,94 €	4 440,00 €

**DIT QUE** les crédits ont été prévus au budget principal, chapitre 204 de la communauté de communes Conflent Canigó. Les subventions seront versées sur présentation des factures des entreprises et de l'attestation de l'opérateur en charge du suivi animation constatant l'achèvement des travaux subventionnés.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou le 1<sup>er</sup>Vice-Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15 décembre 2022.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Louis JALLAT.

